



Le mot du Directeur

Sur le psychotraumatisme

Tout le monde est d'accord pour faire de la prise en charge du psychotrauma une des priorités de la santé mentale, car une société qui ne s'occupe pas de ce type de problématique le paye cher : plus de soldats américains sont morts par suicide après la guerre du Vietnam que durant la guerre. Mais dans la pratique il faut organiser le dispositif, et là... un bref rappel historique s'impose. Fin 2017, le CH Camille Claudel a répondu à un appel à projets en proposant de renforcer la PASS psychiatrique, afin de prendre en charge le psychotrauma chez les populations migrantes. Nous avons reçu à ce titre un financement, qui nous a permis de recruter un psychologue et un temps d'infirmier. Concrètement, le projet a démarré mi 2018, et il a évolué vers une formation de l'ensemble des équipes de la PASS et de l'unité Lieu-Dit à l'abord du psycho trauma.

Par ailleurs, en 2018, le Ministère de la Santé a lancé un appel à projet visant à structurer la prise en charge du psycho-trauma dans plusieurs régions. En Nouvelle-Aquitaine, trois projets ont été déposés, mais aucun n'a été retenu. Les leçons de ces tentatives en ordre dispersé ont été tirées : cette année, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a décidé de soutenir un projet co-construit par les équipes intéressées, en attendant que le Ministère ouvre un deuxième appel à projet national. Le dossier va être déposé dans les jours qui viennent. Il se structure en trois niveaux : la recherche et l'aide méthodologique seront dévolues au CHU de Bordeaux (niveau 3), les cas complexes et l'animation de réseau aux CH Charles Perrens et Henri Laborit (niveau 2), et les soins et l'orientation à un acteur par département (niveau 1), Camille Claudel pour la Charente.

Il convient de noter que l'un des trois dossiers présentés en 2018 émanait du CH d'Angoulême, au titre plus spécifique des violences faites aux femmes. Cet aspect sera bien entendu intégré dans l'approche régionale.

De façon plus globale, notre place est particulière parce que la prise en charge du psychotrauma est déjà bien structurée en Charente, alors que d'autres départements en sont loin. À titre d'exemple, Camille Claudel a signé, voici 10 ans, une convention avec le Procureur de la République de la Charente pour assurer des consultations destinées aux auteurs de violences conjugales. Ces consultations ont lieu au CMP d'Angoulême.

De plus, notre dispositif s'intègre pleinement dans le cahier des charges national, et les modalités de traitement que nous proposons (EMDR, TCC, psychothérapie conventionnelle, ...) répondent aux dernières recommandations de la HAS.

Il reste encore beaucoup de choses à faire pour assurer un véritable parcours patient, autrement dit pour que, notamment, toutes les unités de Camille Claudel s'approprient la démarche. L'objectif est de constituer quasiment une filière de prise en charge, concernant les 4 pôles de psychiatrie, avec la formation de correspondants dans les diverses équipes de Camille Claudel (unités d'accueil et CMP), l'usage partagé de grilles d'évaluation, une politique de communication (externe et interne) sur les prestations proposées.

Le psycho-trauma, l'affaire de tous !

Roger ARNAUD

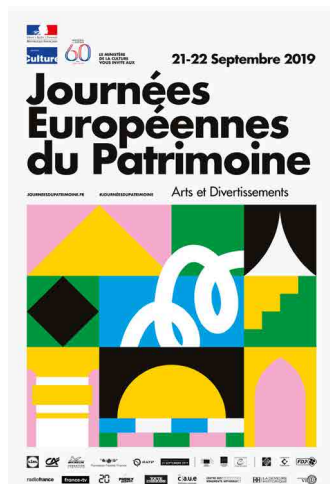
Événements

Vendredi 13 septembre : Déjeuner sur l'herbe du CHCC



Semaine du 16 au 20 septembre :
2ème session des ateliers de création musicale dans le cadre de Culture et Santé 2019

Dimanche 22 septembre : Journée du Patrimoine



Le partenariat, un enjeu pour le CHCC

Fort de plus de 130 conventions de partenariat, le Centre Hospitalier Camille Claudel accorde une place fondamentale à la création et à la formalisation de liens avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du département.

Les conventions, généralement bilatérales, définissent les modalités de la collaboration entre les institutions (nature, fréquence des interventions...).

Elles sont évaluées régulièrement et modifiées le cas échéant pour tenir compte des ajustements rendus nécessaires par l'évolution des pratiques.

D'autres partenariats, plus généraux, existent avec des institutions telles que l'Éducation Nationale ou la Justice. À titre d'illustration, une convention est en cours de finalisation avec la justice et les services de police et de gendarmerie pour traiter de questions de sécurisation de l'activité soignante notamment.

Au quotidien, le partenariat se décline à travers les rencontres qu'effectuent les professionnels de santé dans le cadre de leurs fonctions. Ce travail de proximité est indispensable pour créer et renforcer les liens avec les acteurs locaux et faire émerger les nouveaux besoins.

L'extension progressive des Conseils Locaux de Santé Mentale à l'ensemble des territoires déjà couverts par un Conseil Local de Santé devrait amener à développer de nouveaux partenariats dans les mois et années à venir. De même, les politiques de décroisement entre la médecine de ville et les soins hospitaliers conduira nécessairement à imaginer et formaliser de nouvelles formes de coopération.

Le partenariat du Centre Hospitalier Camille Claudel à de beaux jours devant lui !

Laurent PLAS

L'utilisation des véhicules de service par les agents du CHCC



Le Centre Hospitalier dispose de 120 véhicules répartis sur les différentes structures. Ils sont mis à la disposition des agents dans le cadre des déplacements professionnels.

Ces véhicules sont entretenus par l'équipe des services transports du Centre Hospitalier Camille Claudel. Ils sont assurés par la SMACL dans

le cadre du contrat flotte automobile obtenu suite à un appel d'offres.

Depuis le 1er janvier 2018 date de début du marché actuel jusqu'au 9 juin 2019, 29 sinistres dont 10 responsables à part entière ont été enregistrés. La plupart des sinistres proviennent d'un manque d'attention au volant : manœuvres de recul, chocs contre corps fixes (arbre, pierre..), heurts de véhicules en stationnement.

Au vu de notre sinistralité, notre assureur vient de nous indiquer qu'une augmentation substantielle (à hauteur de 50% de notre cotisation annuelle) nous sera appliquée à compter du 1er janvier 2020.

Cette situation m'amène à rappeler qu'il est indispensable que chaque conducteur fasse preuve d'une extrême vigilance lors de l'utilisation des véhicules de l'établissement.

Une charte interne à l'établissement sera élaborée dans les prochains mois afin de déterminer la conduite à tenir lors de l'utilisation des véhicules de service.

Hélène BRENON
Acheteur hospitalier

Des IPAQSS aux IQSS

3 IPAQSS (Indicateurs pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins) pour la psychiatrie étaient jusqu'à présent recensés :

- Tenue du dossier du patient
- Évaluation nutritionnelle
- Courrier de sortie

Les résultats des deux premiers indicateurs ayant atteint sur le plan national leur cible et le troisième n'étant plus d'actualité du fait du changement de la réglementation, la Haute Autorité de Santé a créé d'autres indicateurs.

Trois nouveaux IQSS - indicateurs de qualité et de sécurité des soins - en psychiatrie et santé mentale sont en cours d'expérimentation sur le plan national :

1. Thèmes : **Prise en charge somatique en établissement de santé et Coordination entre l'hôpital et la ville pour l'hospitalisation à temps plein** (expérimentation de mai à septembre) :

Indicateurs envisagés : Évaluation de la prise en charge de la douleur somatique, évaluation cardio-vasculaire et métabolique, évaluation gastro-intestinale, prise en charge des addictions et qualité de la lettre de liaison à la sortie

2. Thèmes : **Prise en charge somatique en établissement de santé et Coordination entre l'hôpital et la ville en ambulatoire** (expérimentation de juin à septembre) :

Indicateurs envisagés : Évaluation cardio-vasculaire et métabolique, évaluation gastro-intestinale, prise en charge des addictions et lien entre l'hôpital et la médecine de ville

3. Thème : **mesures contentives** (expérimentation de septembre à novembre)

Indicateurs envisagés non publiés.

Afin de se préparer aux exigences de ces nouveaux indicateurs, il a été décidé d'expérimenter le premier indicateur. En ce qui concerne l'ambulatoire, une réflexion collective va être menée pour mettre en place des actions pour améliorer la prise en charge somatique dans les CMP et la coordination entre l'hôpital et la ville.

Le troisième indicateur portant sur les mesures contentives fera l'objet d'une réflexion dans le cadre du groupe de travail.

Florence CASSEREAU

Schizophrénie : Comment la famille et les proches peuvent-ils aider ?

Le lundi 24 juin 2019, une réunion d'information concernant le **programme de psychoéducation Profamille**, s'est déroulée au CRÉHAB'16, rue de Paris.

L'équipe d'animatrices de Profamille a présenté ce programme à une trentaine d'aidants proches de personnes souffrant de schizophrénie. Les échanges ont permis de préciser les objectifs et la démarche organisationnelle de ce programme.

Certains aidants se sont engagés pour la 1ère session de ce groupe, qui doit se dérouler le 30 septembre 2019 à la Maison des Usagers. D'autres sont intéressés mais se laissent un délai de réflexion supplémentaire avant de prendre une décision.

La réunion d'information s'est clôturée autour d'un moment convivial chaleureusement accueilli par l'ensemble des participants.

L'équipe Profamille reste disponible pour recevoir des proches et/ou donner des informations.

L'équipe du CRÉHAB'16



En 2019, le centre hospitalier Camille Claudel réaffirme son engagement dans le développement de projets culturels associant les patients et le personnel de l'établissement.

À ce titre, le CHCC renouvelle son partenariat de création musicale avec l'Association Voix du Sud (plusieurs ateliers organisés au cours de l'année) et expérimente avec la Compagnie KAOS Aurore LENOIR, un nouveau projet alliant la danse contemporaine, le théâtre chorégraphique et la création graphique autour d'un spectacle joué par des acteurs en situation de handicap physique et/ou psychique (spectacle «Ombres en lumière» vendredi 4 octobre à l'Espace Franquin à Angoulême).

Atelier de création musicale, showcases dans les unités, concert et repas dansant : ça a swingué à Camille Claudel !

La première session des ateliers de création musicale a été organisée du 17 au 19 juin. Patients et soignants se sont joints à l'artiste Erwan NAOUR pour composer des morceaux plein de vie et de rimes.

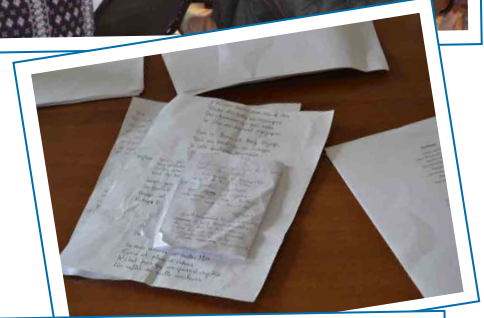
Les showcases de l'artiste ont ponctué la semaine dans les unités du CHCC. Un face à face en toute intimité où Erwan a distillé ses morceaux fétiches : ambiance swing-rock et textes poétiques.

Judi 20 juin, la fête de la musique du CHCC fut donc l'occasion d'une rétrospective des compositions de la première session des ateliers de création musicale. Une prestation retentissante alternant le groupe et les solos de l'artiste.

La soirée s'est poursuivie par un repas dansant assuré par Oliver PRESTA.

Merci à tous les personnels mobilisés, aux services techniques et aux soignants pour leur disponibilité, ce qui a permis à un grand nombre de patients d'assister et aussi aux nombreux patients et agents participants au chantier, qui ont su allier émotion et créativité.

Service de la communication



Bienvenue dans l'établissement

Karine FREDJ, Directeur des soins

Sabrina LEVY-BELLAICHE, Médecin généraliste



CENTRE HOSPITALIER
Camille Claudel
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA CHARENTE

Route de Bordeaux
CS 90025 - 16400 La Couronne
Tél : 05 45 67 59 59

Directeur de publication :
Roger ARNAUD, Directeur

Réalisation et impression :
Service de la communication

Dépôt légal : 12/1995

ISSN 1269-066X